

Direction Générale des Infrastructures et de la Logistique  
Direction B - Logistique  
L - 2929 LUXEMBOURG

SERVICE DE PASSATION DES MARCHES

**LETTRE D'INVITATION À SOUMISSIONNER**  
**ET CONDITIONS POUR SOUMETTRE UNE OFFRE**

**APPEL D'OFFRES 06B50/2019/M022**  
**Fourniture de prestations de déménagement,**  
**de manutention et de services associés**

Procédure ouverte

Le Parlement européen envisage la passation d'un marché public pour la fourniture de prestations de déménagement, de manutention et de services associés pour les besoins du Parlement européen à Strasbourg.

La durée maximale du marché sera de 48 mois.

Vous trouverez ci-joint les documents de marché relatifs à ce marché afin que vous disposiez des informations nécessaires à l'établissement éventuel d'une offre. Ces documents sont organisés de la façon suivante:

- la présente invitation à soumissionner reprenant les informations nécessaires pour participer à cet appel d'offres, ainsi que les conditions pour soumettre une offre;
- le cahier des charges et ses annexes avec l'information détaillée sur l'objet du marché, ses spécifications techniques, les critères d'exclusion, de sélection et d'attribution, ainsi que les preuves et annexes que vous devrez soumettre avec votre offre;
- le modèle de contrat-cadre et du bon de commande.

Tous ces documents sont disponibles sur le site TED e-Tendering à l'adresse suivante :

<https://etendering.ted.europa.eu/cft/cft-display.html?cftId=4678>

Si vous êtes intéressé à participer à ce marché, vous êtes invités à soumettre une offre dans l'une des langues officielles de l'Union européenne en respectant le délai indiqué dans les conditions à soumettre une offre.

Nous vous rappelons que, pendant toute la procédure, tout contact entre le soumissionnaire et le Parlement européen est interdit, sauf, à titre exceptionnel, dans les conditions suivantes:

Avant la date de clôture du dépôt des offres:

- *à l'initiative des soumissionnaires*, afin de recevoir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but d'explicitier la nature du marché. Les soumissionnaires qui souhaitent obtenir des informations complémentaires sur les documents de marché doivent poser leurs questions uniquement **par écrit** sur le site TED e-Tendering, mentionné ci-dessus, onglet « Questions & Réponses » en cliquant sur « Créer une question » (l'enregistrement préalable sur TED e-Tendering est requis pour pouvoir créer et soumettre une question). Les réponses correspondantes seront publiées sur ce même site.
- *à l'initiative du Parlement européen*, si les services de l'institution s'aperçoivent d'une erreur, d'une omission ou de toute autre insuffisance substantielle dans la rédaction de l'avis de marché, de l'invitation à soumissionner ou du cahier des charges.

Le cas échéant, les renseignements supplémentaires et les informations précitées seront communiqués dans des conditions strictement identiques à tous les soumissionnaires via le site web susmentionné. **Veillez donc le consulter régulièrement.**

Après l'ouverture des offres et à l'initiative du Parlement européen:

- au cas où l'offre donnerait lieu à des demandes d'éclaircissement ou s'il s'agit de corriger des erreurs manifestes dans la rédaction de l'offre, le Parlement européen prendra l'initiative d'un contact avec le soumissionnaire. Ce contact ne peut conduire à une modification des termes de l'offre.

## 1. CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION À L'APPEL D'OFFRES

1. La remise d'une offre vaut acceptation par le soumissionnaire des conditions stipulées dans les documents du présent appel d'offres: cahier des charges, projet de contrat-cadre, projet de bon de commande. Les documents susmentionnés fixent les conditions du présent appel d'offres et se complètent mutuellement. En cas de contradiction entre eux, chaque document prévaut sur les autres dans l'ordre indiqué dans les dispositions finales du projet de contrat-cadre.
2. La soumission d'une offre entraîne la renonciation du soumissionnaire à ses propres conditions de vente ou de travaux. La soumission d'une offre lie le soumissionnaire pendant l'exécution du contrat, s'il en devient l'attributaire.
3. Le soumissionnaire doit, avant de soumettre son offre, prendre toutes les mesures nécessaires afin d'évaluer l'étendue et la qualité de l'objet de l'appel d'offres ainsi que les difficultés éventuelles. En soumettant une offre, le soumissionnaire reconnaît avoir une connaissance des risques et des aléas liés à l'exécution du marché.
4. La période de validité des offres, durant laquelle le soumissionnaire est tenu de maintenir toutes les conditions de son offre, est de **180** jours à compter de la date limite de soumission des offres.
5. Le cahier des charges relatif au marché et le projet de contrat-cadre et de bon de commande sont joints à la présente invitation à soumissionner. Le cahier des charges énumère tous les documents à joindre à l'offre, y compris les pièces justificatives sur la capacité économique, financière, technique et professionnelle.
6. La présente invitation à soumissionner ne constitue nullement un engagement de la part du Parlement européen. Celui-ci ne prend naissance qu'à la signature du contrat avec l'attributaire du marché. De même, la remise d'une offre ne donne aucun droit à l'attribution du marché ou partie de celui-ci. Le Parlement européen peut, jusqu'à la signature du contrat, annuler la procédure de passation du marché sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation pour tout frais exposé, y compris les éventuels frais de déplacement. Le cas échéant, cette décision serait motivée et portée à la connaissance des soumissionnaires.
7. Les soumissionnaires potentiels seront informés par écrit de la suite réservée à leur offre.
8. Les dépenses encourues dans le cadre de la préparation et de la présentation des offres sont imputables aux soumissionnaires et ne peuvent faire l'objet d'un remboursement.
9. Les offres resteront la propriété du Parlement européen.
10. Le suivi de la réponse à l'invitation à soumissionner impliquera l'enregistrement et le traitement de données à caractère personnel (par exemple, nom, adresse, CV). Ces données seront traitées conformément au règlement (UE) n° 2018/1725 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union européenne et à la libre circulation de ces données. Sauf indication contraire, les réponses aux questions et les données à caractère personnel demandées sont nécessaires pour l'évaluation de l'offre, conformément aux spécifications de l'invitation à soumissionner, et seront traitées uniquement par la Direction générale des Infrastructures et de la Logistique à

cette fin. Sur demande, le soumissionnaire peut obtenir la communication de ses données à caractère personnel et peut rectifier toute donnée personnelle inexacte ou incomplète. Pour toute question concernant le traitement des données personnelles, le soumissionnaire peut s'adresser à la Direction générale des Infrastructures et de la Logistique. Il a le droit de saisir à tout moment le contrôleur européen de la protection des données en ce qui concerne le traitement de ses données à caractère personnel.

## 2. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires qui souhaitent obtenir des informations complémentaires sur les documents d'appel d'offres doivent adresser leurs questions **uniquement par écrit**, sur le site TED-etendering suivant :

<https://etendering.ted.europa.eu/cft/cft-display.html?cftId=4678>

Les réponses seront publiées sur ce même site, au fur et à mesure de leur réception. Il n'est pas garanti de pouvoir répondre aux questions soumises moins de 6 jours calendrier avant la date de soumission.

Le pouvoir adjudicateur ne donnera pas suite aux questions posées autrement. Veuillez lire l'ensemble des questions et des réponses avant de finaliser votre offre.

## 3. CALENDRIER DE L'APPEL D'OFFRES

Veuillez consulter le site eTendering pour les différentes dates de la procédure.

Le marché est prévu pour être attribué à la fin du mois de juin 2019.

## 4. CONTENU ET PRÉSENTATION DES OFFRES

### A-Généralités

Les offres ne peuvent être formulées que par écrit, en format électronique **uniquement et exclusivement** via la plateforme « e-submission », dans une des langues officielles de l'Union européenne. Il est toutefois précisé que la langue de travail sera le français. Toute offre soumise différemment (par email ou par courrier) sera rejetée.

L'offre doit:

- être soumise pour la totalité du marché ;
- être libellée en euros ;

L'inscription via le lien <https://etendering.ted.europa.eu/cft/cft-display.html?cftId=4678> permet aux opérateurs économiques d'être informés par courriel lorsque de nouvelles informations ou documents sont publiés. L'inscription est gratuite et n'oblige pas à la soumission d'une offre.

Pour de plus amples informations sur comment soumettre une offre, veuillez consulter le guide pratique disponible en annexe A.

En cas de problèmes techniques, vous êtes invité à contacter, dans les meilleurs délais, le service Helpdesk (voir adresse de contact dans le guide pratique).

## **B-Inscription sur la plateforme « e-submission »**

Pour soumettre une offre sur la plateforme e-Submission, les soumissionnaires (ou chaque membre du groupe en cas de groupement d'opérateurs économiques) devront s'enregistrer sur le Registre central des Participants de la Commission (Commission's Participant Register), registre en ligne des organisations participantes aux appels d'offres de l'Union européenne.

En s'enregistrant, chaque organisation reçoit un Code d'Identification de Participation (Participant Identification Code - PIC - Composé de 9 chiffres) qui sert d'unique identifiant.

Les instructions concernant la création du code PIC peuvent être consultées sur le Guide pratique pour les Opérateurs économiques - administration PIC (PIC-management Quick Guide for Economic Operators en annexe B).

Les opérateurs économiques déjà enregistrés sur ce registre devront réutiliser leur PIC existant pour toute soumission d'offre via e-Submission.

## **C - Composition de l'offre sur la plateforme « e-Submission »**

a) - Manières de soumettre une offre

- Après vous avoir accédé à la plateforme et avoir choisi l'option « New tender » (**n'oubliez pas de cocher la case d'acceptation des termes et conditions**) vous pourrez accéder à la page « *Manières de soumettre une offre* » dans laquelle vous devrez enregistrer les informations suivantes :
  - La remise d'une offre en tant que soumissionnaire unique ou en tant que groupement d'opérateurs économiques ;
  - L'éventualité d'une sous-traitance.

b) - Parties

- A la page « *Parties* », après avoir fourni votre PIC, vous devrez enregistrer les informations suivantes :
  - Vos coordonnées bancaires ;
  - Le nom d'un point de contact pour la présente procédure ;
  - Une adresse électronique de contact pour la présente procédure (privilégiez les adresses e-mail fonctionnelles aux adresses personnelles pour garantir la lecture des e-mails y compris en l'absence du titulaire de la boîte mail.)

- Toujours à la page « *Parties* » vous devrez ensuite enregistrer les documents suivants :
  - Dans le champ « *déclaration sur l'honneur* », une copie scannée de la déclaration sur l'honneur (annexe III au cahier des charges) entièrement renseignée, datée et signée par le représentant légal du soumissionnaire.

**NB : En cas d'offre soumise par un groupement d'opérateurs économiques, chaque membre du groupement devra communiquer sa propre déclaration sur l'honneur.**

- Dans le champ « *Pièces jointes* » (*Attachments*), à l'onglet « *Capacité économique et financière* » (*Economic and financial capacity*), vous devrez enregistrer les informations suivantes :
  - ✓ la fiche de renseignements financiers figurant dans une annexe VII, portant sur les deux derniers exercices clos.
- Dans le champ « *Pièces jointes* » (*Attachments*), à l'onglet « *Capacité technique et professionnelle* » (*Technical and professional capacity*), vous devrez enregistrer les informations suivantes :
  - ✓ une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et leur client, public ou privé.

c) - Données relatives à l'offre

- A la page « *Données relatives à l'offre* » (*Tender data*), vous devrez enregistrer les informations suivantes :
  - Dans le champ « *Montant total hors taxes* », le taux horaire pondéré hors TVA de votre offre, repris du bordereau des prix ;
  - Dans le champ « *Total des taxes* » vous devrez indiquer « 0 » ;
  - Dans le champ « *Montant total* » le montant total toutes taxes comprises de votre offre (lequel devra être **égal au montant total hors TVA**).
- Dans le champ « *Offre financière* » :
  - ✓ Une copie scannée du document « *Cahier d'engagement* », entièrement renseigné, daté et signé par le représentant légal du soumissionnaire (annexe IX du Cahier des charges);
  - ✓ Déclaration concernant les sous-traitants, le cas échéant (annexe VI du cahier des charges) ;
  - ✓ Une copie scannée du bordereau de prix, entièrement renseigné, daté et signé par le représentant légal du soumissionnaire (annexe X du cahier des charges) ;
  - ✓ Le bordereau de prix, au format « *XLS* » entièrement renseigné ;

**NB : En cas de discordance entre le bordereau scanné et le bordereau au format « XLS », seule la copie scannée fera foi.**

- ✓ Une copie scannée de la « fiche signalétique fournisseur », fournie en annexe IV au Cahier des charges, entièrement renseignée et signée par le représentant légal du soumissionnaire.
- Toujours à la page « *Données relatives à l'offre* », vous devrez ensuite enregistrer les documents suivants :
  - Dans le champ « *Offre technique* » (*Technical tender*), tout document technique relatif à votre offre que vous estimerez bon devoir communiquer pour l'information du Parlement européen.

Le soumissionnaire devra veiller à ce que toute offre soumise comprenne toutes les informations et documentation exigées par le pouvoir adjudicateur dans les documents d'appel à la concurrence.

## **5. DÉLAIS ET MODALITÉS DE TRANSMISSION DES OFFRES**

1. La date et l'heure limites de transmission des offres sont fixées au **03.06.2019 à 12h00 (heure de Bruxelles)**.
2. Il ne sera pas possible de soumettre une offre une fois l'heure limite dépassée.
3. La confidentialité et l'intégrité des offres sont garanties jusqu'à la séance d'ouverture.
4. Toute offre reçue après le délai sera rejetée. La confirmation de réception de l'offre générée par e-Submission indiquant la date et l'heure officielles de réception fait foi.

**Conservez précieusement ce document : il sera seul à faire foi en cas de doute sur la date et l'heure de la soumission de votre offre.**

5. Après soumission d'une offre, mais avant la date et l'heure limite de remise des offres, un soumissionnaire peut définitivement annuler son offre ou la remplacer par une nouvelle offre<sup>1</sup>. Dans ce cas, le soumissionnaire doit envoyer un avis d'annulation ou de remplacement qui précise clairement le numéro d'identification e-Submission de l'offre annulée ou remplacée.

## **6. OUVERTURE DES OFFRES**

La date et l'heure d'ouverture des offres sont fixées au **04.06.2019 à 10h30 (heure de Bruxelles)**.

L'ouverture aura lieu au **bâtiment KONRAD ADENAUER (KAD), Plateau de Kirchberg, à Luxembourg.**

---

<sup>1</sup> Pour soumettre une nouvelle offre, le soumissionnaire doit créer cette nouvelle offre sous e-Submission et annexer toutes les informations et documentation exigées dans les procédures d'appel à la concurrence, même si certains d'entre eux ont déjà été placés dans l'offre précédente annulée

Les soumissionnaires désirant participer à l'ouverture des offres sont priés, de se faire connaître, au plus tard deux jours ouvrables avant la date d'ouverture des offres par courriel à l'adresse [INLO.CFT@ep.europa.eu](mailto:INLO.CFT@ep.europa.eu), en limitant leur représentation à deux personnes. Les soumissionnaires qui ne se seront pas fait connaître se verront refuser l'accès à l'ouverture des offres. Les noms des personnes participant à l'ouverture des offres devront être indiqués dans la communication susmentionnée.

Les représentants devront présenter la confirmation de réception de l'offre générée par e-Submission et signer la liste de présence.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de refuser de plein droit, aux représentants, l'accès à ses bâtiments si la confirmation de réception de l'offre citée ci-dessus n'est pas présentée tel que demandé.

## **7. COMMUNICATION DES RÉSULTATS**

Le Parlement européen informera simultanément et individuellement chaque soumissionnaire écarté, par voie électronique, que son offre n'a pas été retenue. Le Parlement indiquera dans chaque cas les motifs du rejet de l'offre ainsi que les voies de recours disponibles.

Le Parlement européen communiquera, simultanément aux notifications des rejets, la décision d'attribution à l'attributaire en précisant que celle-ci ne constitue pas un engagement de la part de l'institution. Le contrat ne pourra être signé avant l'expiration d'une période de dix jours calendaires à compter du lendemain de la date de notification.

En tout état de cause, la décision d'attribution ne sera définitive que lorsque le soumissionnaire retenu aura présenté les preuves requises concernant les critères d'exclusion et de sélection mentionnés aux points 12 et 13 du cahier des charges et que celles-ci auront été acceptées par le Parlement européen. Cette acceptation, communiquée par écrit et par courriel, permettra au soumissionnaire retenu de signer le contrat si le délai de 10 jours calendaires est échu.

Tout soumissionnaire évincé qui ne se trouve pas dans une situation d'exclusion et dont l'offre est conforme aux documents de marché peut obtenir des informations complémentaires sur les motifs du rejet de son offre, sur demande écrite, par lettre, par télécopie ou par courrier électronique. Seuls les soumissionnaires ayant fait une offre recevable pourront demander les caractéristiques et avantages relatifs de l'offre retenue ainsi que le nom de l'attributaire. Toutefois, la communication de certains éléments peut être omise dans le cas où elle ferait obstacle à l'application des lois, serait contraire à l'intérêt public, porterait préjudice aux intérêts commerciaux légitimes d'entreprises publiques ou privées ou pourrait nuire à une concurrence loyale entre celles-ci.

## **8. SUSPENSION DE LA PROCÉDURE**

Si nécessaire, après la communication des résultats et avant la signature du contrat, le Parlement européen pourra suspendre la signature du contrat pour examen complémentaire dans le cas où les demandes ou commentaires formulés par des soumissionnaires écartés ou lésés, ou toute autre information pertinente reçue, le justifient. Les demandes, commentaires ou informations en question doivent être reçus pendant une période de 10 jours calendaires courant à compter du lendemain de la date de notification simultanée des décisions de rejet et d'attribution ou, le cas échéant, de la publication d'un avis

d'attribution de marché. Dans le cas d'une suspension, tous les soumissionnaires sont informés dans les trois jours ouvrables suivant la décision de suspension.

Suite aux examens complémentaires découlant de la suspension de la procédure, le Parlement européen pourra confirmer sa décision d'attribution, la modifier ou, le cas échéant, annuler la procédure. Toute nouvelle décision sera motivée et portée à la connaissance, par écrit, de tous les soumissionnaires en lice.

**Les annexes (disponibles uniquement en anglais):**

**Annexe A :** Quick guide of economic operator

**Annexe B :** PIC-management Quick Guide for Economic Operators